



REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 26 JANVIER 2017

PRESENTS : BOVA Fabien (CIVB) - DUFVET Eric (CIVP) - NAULIN Sylvain (InterLoire) - PAJOTIN Valérie (ANIVIN) - PERRIN Vincent (CIVC) - ROUMET Benoît (BIVC) - VANIER Christian (BIVB) - VILLARET Jérôme (CIVL), Jérôme AGOSTINI, Marie-Henriette IMBERTI et Dorothee FRANJUS-GUIGUES (CNIV).

1. PAVILLON DES VINS

➤ Présentation

L'édition 2017 du Pavillon des Vins est présentée aux Directeurs. Leur attention est plus particulièrement attirée sur des points particuliers, et notamment le filtrage de sécurité à l'entrée du Salon qui interdit les bagages au-delà de la taille cabine, les jours très chargés sur la partie institutionnelle que sont les mardi, mercredi et jeudi, la nécessité de limiter la réservation des tables aux politiques et institutionnels, l'ajout dans la liste des vins à fournir d'une colonne « Vins de personnalité » qui permet de faire des cadeaux aux grandes personnalités (ambassadeurs, etc.), les vins pour les animations spécifiques des Interprofessions qui ne sont pas prévus dans les documents fournis par le CNIV et qui doivent être fournis en plus, enfin il est important de fournir le plus de goodies et de documentation possibles afin de pourvoir à la demande.

Une nouvelle animation grand public voit le jour cette année, portée par Vin et Société : il s'agit de découvrir le vignoble au travers d'une expérience de réalité virtuelle.

➤ Positions de la filière

Les deux documents sur lesquels travaille le CNIV regroupent, pour la France et l'Union Européenne, les différents points à aborder. Ils ne seront pas nécessairement formellement traités de cette manière et pourront être envisagés en fonction du public institutionnel concerné et du besoin d'avoir une position plus commune :

- Union Européenne

- Préserver une PAC au budget robuste et adaptée aux spécificités du secteur du vin
- Assurer la cohérence de la politique de promotion et son efficacité
- Faciliter l'accès aux marchés des produits européens d'excellence
- Assurer la continuité des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni



- France
 - Améliorer les procédures d'extension des accords interprofessionnels, et leur respect en particulier en ce qui concerne les délais de paiement
 - Mieux gérer la mesure « Promotion OCM » en France
 - Sanctuariser le budget de l'Agriculture dans le cadre du futur quinquennat

Des documents spécifiques sur le dossier Dépérissement sont également prévus, ainsi que de Vin et Société.

La plaquette du CNIV est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une pochette qui sert à la présentation de document A4 et traite de manière générale des Interprofessions et du CNIV. Elle sera mise à la disposition des Interprofessions.

Il est rappelé qu'un seul point presse, avec notamment en sujet central le dossier dépérissement, a lieu à présent sur le Pavillon des Vins qui réunit celui de FranceAgriMer et du CNIV pour une meilleure lisibilité des messages.

➤ Financement

Il est rappelé aux Directeurs que le Pavillon des Vins bénéficie de deux aides publiques : la première issue de l'OCM Marché Intérieur porte sur la partie grand public et les Vins sans Indication Géographique et les spiritueux en sont exclus (à hauteur de leur participation). La seconde qui porte sur la partie institutionnelle est une subvention nationale.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale du CNIV, un récapitulatif financier de cette opération pour les années 2016 et 2017 est fait aux Directeurs :

2016

- Décision d'AG : 305 000€
- Appel auprès des Interprofessions : 270 000€(305 000 – 15 000 (IFV) – 20 000 (Report CNIV))
- Subvention FAM (partie institutionnelle) : 30 000€
- Subvention UE (partie grand public) : 89 108,10€

- Restant à charge aux Interprofessions : 150 891,90€
- A rembourser aux Interprofessions : 119 108,10€ *Attention : A ce jour, cette somme ne peut pas être remboursée aux Interprofessions parce que la subvention Union Européenne n'a pas fait l'objet d'une confirmation par FranceAgriMer.*

- Budget total CNIV : **308 936,84€**



2017

- Décision d'AG : 309 000€
- Appel auprès des Interprofessions : 274 000€(309 000 – 15 000 (IFV) – 20 000 (Report CNIV))
- Subvention FAM (partie institutionnelle) : 25 000€
- Subvention UE (partie grand public) : 89 579,50€

- Restant à charge aux Interprofessions : 159 420,50€
- A rembourser aux Interprofessions : 114 576,50€

Les montants en italique sont des prévisions.

Les Directeurs proposent qu'une réflexion soit lancée sur la manière de financer les actions et instruments collectifs, au sein du CNIV, en particulier lorsqu'ils font l'objet de subventions publiques afin d'éviter, systématiquement, des appels et des remboursements auprès des Interprofessions.

Par ailleurs, les Directeurs sont informés que le CNIV a reçu avec Pierre Genest, FEVS, vendredi 20 janvier, deux représentants de l'ambassade du Royaume Uni :

- Monsieur Benedict MANN, Conseiller et plus particulièrement en charge des affaires européennes et à l'agriculture
- Mme Justine BARKER, attachée commerciale adjointe au Department for International Trade de l'Ambassade, spécialisée dans l'agroalimentaire. Ce nouveau département de l'ambassade est désormais un département spécifique au gouvernement britannique en charge notamment de soutenir les sociétés britanniques dans leur développement à l'export.

Dans le cadre du Brexit, le gouvernement britannique a chargé les services de son ambassade de Paris de réaliser un tour d'horizon des secteurs les plus concernés par les échanges commerciaux avec le Royaume Uni afin de comprendre les futurs enjeux commerciaux liés au Brexit. L'objectif de cette rencontre informelle était une prise de contact et une présentation mutuelle.

Cette rencontre a été l'occasion d'une présentation rapide de l'importance du marché britannique pour les vins français et d'échanges autour de la réglementation des exportations ainsi que le suivi des différents flux à l'exportation.

Monsieur Benedict Mann a fait état du souhait de son gouvernement de mettre en place un accord de libre-échange avec l'Union Européenne. Il a ensuite informé sur le projet de loi de transfert de l'ensemble des lois européennes existantes vers le droit national britannique et ceci avec un objectif de mise en application dès la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne.



Le CNIV tient à disposition les coordonnées de ces deux personnes qui ont d'ores et déjà été ajoutées au listing du Salon de l'Agriculture où elles seront invitées.

2. RELATIONS AVEC BUSINESS FRANCE

Une rencontre a eu lieu le 11 janvier dernier entre Business France, Muriel Pénicaud (Directrice Générale), Christophe Monnier (Directeur Agroalimentaire) et Frédéric Rossi (Directeur Export) et le CNIV, Jean-Marie Barillère, Vincent Perrin et Dorothée Franjus-Guigues.

Cette réunion a été l'occasion d'aborder la question de l'organisation de Prowein, et surtout la stratégie autour de la mise en avant de l'image France dans les Salons.

Les Directeurs acceptent la proposition de Business France de venir faire un point spécifique sur Prowein 2017 et sur la stratégie France à partager.

Par ailleurs, la question du double financement a également fait l'objet d'une discussion. En effet, Business France, en tant qu'établissement public industriel et commercial, reçoit de l'Etat une dotation de fonctionnement (et non d'actions, comme c'est le cas pour Sopexa). Ce sujet est extrêmement sensible dans la gestion des dossiers de Promotion OCM. Un contact a d'ores et déjà été pris avec le Ministère de l'Agriculture pour trouver des solutions.

Enfin, a été abordée la nécessité de travailler sur les outils économiques et statistiques disponibles actuellement au sein de Business France. Une réunion avec le CNIV a été fixée.

Ce dernier sujet est l'occasion pour les Directeurs de débattre de l'organisation et du mode de fonctionnement du travail avec la FEVS, notamment pour anticiper ce que les Interprofessions ont connu avec la gestion et le financement du dossier sur la Chine en 2013.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif de lancer un processus de conventionnement avec la FEVS en vue de traiter en amont une éventuelle crise, et de bien définir le rôle et les missions de chacun.

3. SUITE DU CONTENTIEUX : DELAIS DE PAIEMENT

Les Directeurs sont informés de la décision du Conseil d'Etat du 13 décembre relative à la contestation d'un refus d'extension d'un accord interprofessionnel concernant des délais de paiement. Le Conseil dispose « qu'il revient à l'administration d'apprécier si l'accord dont l'extension est demandé est compatible avec la législation de l'Union européenne et présente un intérêt commun conforme à l'intérêt général et, dans le cadre d'un accord prévoyant une dérogation aux délais de paiement fixés par l'article L. 443-1 du code de commerce, s'il existe des raisons économiques objectives qui justifieraient la dérogation.

Le moyen tiré de la compétence liée de l'administration pour accorder l'extension d'un accord interprofessionnel relatif aux délais de paiement dès lors que la demande qui lui était soumise respectait les conditions formelles fixées par l'article L. 443-1 du code de commerce et l'article L. 632-3 du code rural et de la pêche maritime doit donc être écarté. ».

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif d'acter une démarche en trois temps :

- Echanger et travailler avec l'Administration (DGCCRF) pour éviter un durcissement de leur position,
- Attendre la désignation du nouveau Gouvernement pour travailler avec lui sur une possible évolution de la Loi,
- Analyser et rédiger cette évolution législative possible.

4. SUITES DE L'ETUDE SUR LES MONOGRAPHIES

Suite à la présentation, le 1er décembre 2016, des résultats de l'étude sur l'analyse des filières vitivinicoles des principaux pays producteurs dans le monde, un état est fait des retombées de la journée et des suites données à l'étude.

La présentation et la diffusion des 11 documents de synthèse ont fait l'objet de plusieurs articles dans la presse professionnelle et grand public. Plusieurs demandes d'informations et d'utilisation de ces synthèses ont été reçues et notamment du ministère de l'agriculture japonais.

Suite à cette analyse générale de l'étude, un travail complémentaire par segment de produit est en cours. Il s'agit d'analyser les résultats, forces et faiblesses des filières concernées pour 7 segments de produits que sont :

- Les vins effervescents
- Les vins en vrac toutes couleurs



- Les vins rouges haut et moyenne gamme
- Les vins rouges moyenne et bas de gamme
- Les vins rosés moyenne et bas de gamme
- Les vins blancs haut et moyenne gamme
- Les vins blancs moyenne gamme et bas de gamme

Ce travail ne fera pas l'objet d'une restitution particulière mais sera mis à disposition des interprofessions en tant qu'outil complémentaire à l'étude. Il est attendu pour fin mars 2017.

Pendant de l'étude ci-dessus, l'étude concernant les marchés cibles est en cours. L'objectif de cette nouvelle étude est d'analyser 13 marchés clés de consommation de vin dans le monde afin d' :

- Analyser quantitativement chaque marché de consommation de boissons alcoolisées dont le vin, ainsi que leurs tendances par circuits de distribution ;
- Identifier le positionnement des vins français par gamme de prix et par circuit ainsi que leurs concurrents ;
- Apporter un complément qualitatif grâce à des entretiens d'importateurs afin de donner des clés de compréhension sur les clés de segmentation par circuit mais également de mettre en perspective les informations recueillies.

L'étude sera réalisée en 3 volets :

- 3 premiers marchés : Royaume-Uni, Allemagne et Belgique avec des résultats attendus pour juin 2017 ;
- 5 marchés Etats-Unis, Canada, Japon, Chine, Pologne - Résultats attendus pour décembre 2017 ;
- 5 marchés : Suisse, Pays-Bas, Australie, Brésil - Résultats attendus pour mars 2018.

Le prestataire retenu est ABSO en partenariat avec E&Y. Le comité de pilotage de lancement de l'étude s'est tenu le jeudi 5 janvier.

Les directeurs sont informés que l'étude de l'Analyse des filières fera l'objet du numéro 1 du nouveau magazine du CNIV intitulé : Echos². Il s'agit d'un trimestriel indépendant des Echos du CNIV à vocation économique. Son format permettra d'approfondir une étude ou une thématique, mais également de mettre en avant les actualités économiques des Interprofessions grâce à une rubrique dédiée.

Interrogés sur leurs retours concernant l'étude et les suites à donner, les directeurs soulignent que les conclusions permettent de mettre en avant les forces et faiblesses des filières et notamment sur leur succès à l'export mais également le fait que ces dernières n'ont pas vocation à être directement applicables à la filière vitivinicole française.



Ils demandent qu'un travail d'analyse sur les facteurs clés soit réalisé afin de mettre en perspective pour chacun les forces et faiblesses de la filière française. A la suite de ce travail, un exercice d'identification et de choix des leviers d'actions pourra être envisagé.

La mise en place de ce travail est proposée par les Directeurs au Conseil Exécutif.

5. SUITES DE LA PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA TASK FORCE

Ce rapport sur la Task Force s'inscrit dans un cadre de réflexion très général concernant le droit de la concurrence et son adaptation à l'agriculture. Dans ce cadre, le CLIAA et le CNIV ont contribué, insistant notamment sur les spécificités des filières agricoles, et en leur sein de celles qui ont des signes de qualité.

Le CNIV réalise actuellement un travail de réflexion juridique relatif à l'adaptation des règles du droit de la concurrence à la filière viticole d'AOC et d'IGP. Il demande ainsi aux Interprofessions de lui faire connaître les éventuelles pratiques ou débats susceptibles d'intégrer cette réflexion.

Les Directeurs sont informés de l'annonce par la Directrice Générale de la DGPE de la mise en place de deux groupes de travail, l'un consacré à la responsabilisation et à la participation des opérateurs à la gestion de crise, et l'autre aux exceptions agricoles possibles au droit de la concurrence. Le CNIV y participera.

6. DOSSIER DEPERISSEMENT : POINT D'ETAPE

Cet état du dossier Dépérissement est l'occasion de présenter aux Directeurs, Héloïse Mahé, chargée de mission IFV, qui va travailler à temps plein sur le dossier en collaboration avec Christophe Riou et Jérôme Agostini.

Elle réalise un point d'étape sur les ambitions du Plan :

- Ambition n°1 (Vigneron acteur) : lancement du site internet au Salon de l'Agriculture, sur le Pavillon des Vins en plusieurs phases, dont une de test, et de l'étude socio-économique.
- Ambition n°2 (Matériel végétal) : la première analyse a été menée et doit se terminer à la fin du mois de février.
- Ambition n°3 (Observatoire) : Etat des lieux de l'existant en région et dans les vignobles prévu pour la fin du mois de mars avec la société Réalia. Une phase de test va être lancée sur deux régions. L'observatoire devrait être lancé en 2018.
- Ambition n° 4 (Projets de recherche) : l'appel à projets est en cours. Vingt projets ont été déposés. La première sélection devrait avoir lieu le 8 mars.



Sur le volet international et européen, une réunion a eu lieu avec le Copa Cogeca mardi dernier, le Comité Vins, le Cevi et l'Efow ce qui a permis de conforter le mandat au niveau européen concernant un « Topic » qui conduit à demander qu'un sujet spécifique soit ouvert dans le cadre d'un financement de recherche européen (innovation) et de proposer la création d'un groupe ad hoc avec une capacité d'échanges et d'investissement commune.

7. QUESTIONS DIVERSES

i. Groupe de travail sur les pesticides

L'objectif de ce groupe de travail est de définir, au sujet de la question des pesticides, ce qui peut relever du niveau national et de constituer un centre de ressources des pratiques régionales mis à la disposition de tous. Il n'est pas question de se substituer au travail en région. Il s'agit bien d'un complément. Son fonctionnement prévoit un référent professionnel par région et un petit groupe pour faire fonctionner l'initiative. L'idée est de dégager quelques sujets exploités par toute la filière et pouvant être traités au niveau national.

La proposition faite à ce jour est que le Cniv soit le lieu de validation du sujet et Vin et Société, le lieu d'information.

Jean-Marie Barillère présentera le sujet au prochain Conseil Exécutif.
--

ii. Dématérialisation des DRM

Un échange a lieu entre les Directeurs concernant la volonté de certaines régions d'ouvrir au négoce Ciel 2, c'est-à-dire le passage de la dématérialisation des DRM par les Interprofessions. Il est rappelé que la Douane a, de toute façon, avancé sur le sujet et que la DRM négoce dématérialisée (Ciel 1) est d'ores et déjà disponible.

iii. Démarches pour la production de Vins Sans Indication Géographique

L'Anivin de France informe les Directeurs de la mise à disposition d'un guide d'informations concernant les démarches pour la production de Vins sans Indication Géographique, et plus particulièrement sur les obligations d'éléments à fournir à FranceAgriMer, à l'Anivin de France et contractuellement.